

Désignation de l'entreprise		Holding ALEP		42 Rue Billaudel		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				33800 BORDEAUX				
SIRET		9 5 3 6 8 4 6 0 2 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
DocuSigned by: Anthony CHEMET				Durée de l'exercice précédent *		15		
9C95A1207083429				Exercice N clos le		30092025		
				Exercice N-1 clos le		30092024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* 010			012				
	incorporelles { Autres* 014			016				
	Immobilisations corporelles* 028			030				
	Immobilisations financières* (1) 040	900 297		042		900 297		
	Total I (5) 044	900 297		048		900 297		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050			052			
		Marchandises * 060			062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * 068			070				
		(2) { Autres * (3) 072			074		1 007	
	Valeurs mobilières de placement 080			082				
	Disponibilités 084	22 719		086		22 719		
	Charges constatées d'avance * 092			094				
	Total II 096	22 719		098		22 719		
	Total général (I + II) 110	923 016		112		923 016		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120			900 297		900 297		
	Ecarts de réévaluation 124							
	Réserve légale 126							
	Réserves réglementées* 130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132							
	Report à nouveau 134			(5 055)				
	Résultat de l'exercice 136			7 910		(5 055)		
	Subventions d'investissement 137							
	Provisions réglementées 140							
Total I 142			903 152		895 242			
Provisions pour risques et charges Total II 154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164							
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 172	1 376		7 701				
	Comptes courants d'associés 173			12 163		6 062		
	Autres dettes 175							
	Produits constatés d'avance 174							
Total III 176			19 864		6 062			
Total général (I + II + III) 180				923 016		901 304		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195				
	(2) Dont créances à plus d'un an 197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: Holding ALEP		Néant					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092025					
				Exercice N-1 clos le 30092024					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215	214				
		services *	intracommunautaires	217	218	63 750			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	(20)				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	63 730				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
		Variation de stock (marchandises) *			236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 263 5 055					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	2 822					
Rémunérations du personnel *			250	34 000					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	4 211					
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254						
Dotations aux provisions			256						
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	19				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
		Total des charges d'exploitation (II)			264	55 316 5 055			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 414 (5 055)				
PRODUITS ET CHARGES FINCIERS		Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	504				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	7 910 (5 055)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 910 314				
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	504				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		
			Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser- BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	8 414	Déficit col. 2	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
		Déficits antérieurs reportables : * 5.055 dont imputés sur le résultat :						360	5 055
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	3 359	Déficit col. 2	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : Holding ALEP										Néant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480	900 297	482		484		486	900 297										
		TOTAL		490	900 297	492		494		496	900 297										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Holding ALEP						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	5 055		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983	5 055		
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870			
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	300	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325	300			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	3 911	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	1 620			
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	12 750	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	805	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Holding ALEP			Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	63 750		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	63 750		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	(20)		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	(20)		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 223		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	19		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	14 243		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
				49 487
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/10/2024	160	30/09/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« ALEP »
Société à Responsabilité Limitée à Associé unique
Au capital de 900 297,00 Euros
Siège social : 42 Rue Billaudel
33800 BORDEAUX

R.C.S BORDEAUX 953 684 602

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 FEVRIER 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2025** faisant ressortir **un bénéfice** de **7 909,87** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Réserve Légale** », pour un montant de **395,49** Euros ;
- Au compte « **Report à Nouveau** » pour un montant de **5 054,93** Euros ;
- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **2 459,45** Euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre du précédent et présent exercice social de la société.

Pour copie certifiée conforme

Le gérant

DocuSigned by:
Anthony CAENUT
9C95A1207083429...